



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq le onze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt huit mars deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC1-1-4-31

**OBJET : TRANSPORT RÉGULIERS ET OCCASIONNELS SCOLAIRES ET
TOUT PUBLIC
ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel (pouvoir donné à O. RENAUD)
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (pouvoir donné à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard

	: M. RAUZY Jean (pouvoir donné à MB. MAERTEN)
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian (pouvoir donné à F. FILLATRE)
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme Marie-Dominique CHAPUS (en remplacement de C. BOISSEAU)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LE CORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest (pouvoir donné à L. BRU)
	: Mme PERE Catherine
	: M. ZANIN Daniel
	: Mme HOHOL Elisabeth
	: M. ZMUDA Patrick
	: Mme FURLAN Josiane

Absents :

Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Madame Vanessa ESCUDE a été désignée Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC1-1-4-31**OBJET : TRANSPORT RÉGULIERS ET OCCASIONNELS SCOLAIRES ET TOUT PUBLIC****ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée avec une date de remise des offres fixée au 10 mars 2025 à 12h00, pour la mise en place d'un accord-cadre de services concernant le transport régulier et occasionnel scolaires et tout public.

Cette consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre se décompose en 2 lots :

Lots	Désignation
01	Transports réguliers : - En période scolaire : des établissements scolaires et communautaires, crèche de Golfech et petite crèche du parc vers les équipements sportifs et culturels, - En période de vacances : circuits du Centre de Vacances et de Loisirs de Gâches (CVL).
02	Transports occasionnels : En période scolaire et en période de vacances : transport tout public pour diverses manifestations

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 18 mars 2025 pour le jugement des offres.

LOT 1 : TRANSPORTS RÉGULIERS

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprises	Code postal - Ville
VALENCE TOURISME SARL	82400 VALENCE D'AGEN
SARL NAVETTES & VOYAGES	82400 POMMEVIC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants pour le lot 1 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1 – Conditions de sécurité	10.0 %
2.2 – Qualité du service et confort du parc routier	10.0 %
2.3-Proposition et mesures du candidat en cas d'imprévus	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat VALENCE TOURISME est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Son mémoire technique concernant les modalités d'exécution des prestations est bien plus détaillé que celui de l'autre candidat.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 125 000 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	VALENCE TOURISME SARL	78 450,00 €
2	SARL NAVETTES & VOYAGES	78 930,00 €

LOT 2 : TRANSPORTS OCCASIONNELS

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
VALENCE TOURISME SARL	82400 VALENCE D'AGEN
SARL NAVETTES & VOYAGES	82400 POMMEVIC

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants pour le lot 2 :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1 – Conditions de sécurité	10.0 %
2.2 – Qualité du service et confort du parc routier	10.0 %
2.3-Proposition et mesures du candidat en cas d'imprévus	10.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat VALENCE TOURISME est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Son mémoire technique concernant les modalités d'exécution des prestations est bien plus détaillé que celui de l'autre candidat.

La Commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Communautaire le classement suivant :

Montant maximum par période : 50 000 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	VALENCE TOURISME SARL	40 206,90 €
2	SARL NAVETTES & VOYAGES	40 554,91 €

En conséquence, le Président propose :

- **pour le lot 1 – Transports réguliers** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SARL VALENCE TOURISME pour un montant maximum de 125 000,00 € HT par période,
- **pour le lot 2 – Transports occasionnels** : d'attribuer l'accord-cadre au candidat SARL VALENCE TOURISME pour un montant maximum de 50 000,00 € HT par période.
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer :

- **pour le lot 1 – Transports réguliers** : l'accord-cadre au candidat SARL VALENCE TOURISME pour un montant maximum de 125 000,00 € HT par période,

- **pour le lot 2 – Transports occasionnels** : l'accord-cadre au candidat SARL VALENCE TOURISME pour un montant maximum de 50 000,00 € HT par période.

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 avril 2025

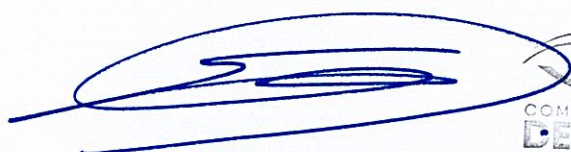
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

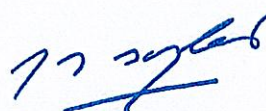
A Valence d'Agen, le 14 avril 2025

La secrétaire de séance
Mme le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 24 AVR. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 24 AVR. 2025

AR Préfecture

Transports réguliers et occasionnels scolaires et tout public - ATTRIBUTION D'UN ACCORD-CADRE DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250411- 2025CC1_1_4_31-DE
Numéro d'acte :	2025CC1_1_4_31
Date de décision :	11/04/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2025CC1-1-4-31 Transport réguliers et occasionnels scolaires et tout public ATTRIBUTION ACCORD-CADRE SERVICES.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	24/04/2025 14:46:17
Date de réception de l'AR :	24/04/2025 14:46:45